FICHE D'INFORMATIONS ET CONSIGNES DU SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CROIX-ROUGE VAUDOISE (CRV)

CONCERNANT LES PRESTATIONS : ASSISTANCE AUX COURSES ET REPAS, ACCOMPAGNEMENT AUX LOISIRS, RELEVE BENEVOLE POUR PROCHES AIDANTS.

Recommandations générales

- Vous déclinez votre identité et précisez votre appartenance à la CRV.
- Durant l'accompagnement, vous vous rendez utile en aidant le/la bénéficiaire à régler les problèmes pratiques : ouvrir et tenir une porte par exemple tout en lui permettant de faire preuve d'autonomie.
- Vous êtes à l'écoute du/de la bénéficiaire, de ses préoccupations et intérêts. Vous évitez de parler de vous-même.
- Vous ne donnez pas vos coordonnées personnelles au/à la bénéficiaire.
- Vous ne donnez aucun conseil relatif au traitement médical ou à la maladie du/ de la bénéficiaire, ne prodiquez aucun soin de base.
- À l'exception des situations de relève de proche aidant : vous écourterez votre visite si vous avez le sentiment que cette dernière est cause de fatique. Ayez toujours à l'esprit que l'âge ou la maladie peuvent entraîner des modifications psychiques et/ou physiques, susceptibles d'influencer la qualité des relations.
- En cas de non réponse du/de la bénéficiaire (absence), vous avertissez immédiatement la CRV.
- Les tâches ménagères (lessive, repassage, vaisselle, etc.) ainsi que les soins ne font pas partie de vos tâches.

Assistance aux courses et repas

- En cas de partage de repas, vous ne nourrissez pas le/la bénéficiaire.
- Vous vous abstenez de faire vos courses personnelles.
- Les paiements se font uniquement au moyen d'argent liquide en l'absence du / de la bénéficiaire.
- Les paiements postaux ou bancaires se font uniquement en présence du/de la bénéficiaire.

Relève pour proche aidant

- Vous convenez avec le proche et si possible le/la bénéficiaire de la manière dont le temps sera occupé durant l'absence du proche.
- Vous vérifiez que vous êtes en possession du numéro de portable du proche aidant.

Créé : décembre 2017 Version: 29.01.2018 Validé par : SOB 1/1